## SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20230614-20230614p26-DI Date de télétransmission : 20/06/2023 Date de réception préfecture : 20/06/2023

# Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78 Membres en fonction : 78 Membres présents : 50 Membres absents : 28

: 50 : 28 : 14 Séance du 14 juin 2023 L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 14 du mois de juin, à 18 h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Date de convocation Date de transmission Date de mise en ligne : 08/06/2023 : 20/06/2023 : 21/06/2023

## <u>Présents</u>:

**Procurations** 

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, M. STRICH Vincent, M. SIBOLD Clément, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

#### Absents excusés:

M. BACHMANN Florian (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. BAUMLIN Christian, Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. ECKES Raymond, Mme FERRANDEZ Françoise, M. GABRIEL Guillaume, Mme GERTEIS Stéphanie (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), M. GIEGELMANN Hubert, Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. MULLER Jean-Luc (pouvoir à M. GINDER Philippe), M. MUNCH Paul-Bernard (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme MUTH Sandra (procuration à M. ZELLER Thomas), M. OTMANE Rémy, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. STRICH Vincent), Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne (pouvoir à M. KASTLER André), Mme SFEIR Lola (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), M. SCHOTT Jean-Louis, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. JUCHS Bernard), Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à M. GISSY Bertrand), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. TSCHAMBER Yves, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, M. WOLGENSINGER André (pouvoir à M. SCHICKLIN Julien)

### Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20230614-20230614p26-DE Date de télétransmission : 20/06/2023 Date de réception préfecture : 20/06/2023

# 26ème QUESTION

<u>Eau potable : convention de prestations de services en matière d'eau potable avec la Commune de Rosenau</u> (DELIBERATION n° 2023-108)

Saint-Louis Agglomération exerce les compétences assainissement, eau potable et eaux pluviales urbaines depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Pour assurer la mise en place d'une radio-relève sur l'ensemble du parc compteurs des usagers de la Commune de Rosenau (initiée avant le transfert de la compétence Eau), une convention a été conclue jusqu'en 2022.

Compte tenu des difficultés liées au COVID, à l'inflation et à l'approvisionnement de compteurs équipés de module radio, l'avancement de cette opération a été fortement impacté.

En accord avec la commune, il est proposé de renouveler cette convention, dans les mêmes conditions administratives, techniques et financières jusqu'au 31/12/2024 (l'exercice 2023 étant déjà bien engagé), renouvelable tacitement deux fois, sous réserve que les conditions de sa conclusion restent réunies.

Il est ainsi demandé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la convention ci-annexée;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

🔖 approuve à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme, Saint-Louis, le 16 juin 2023

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMID GER

Jean-Marc DEICHTM

Le Président